

perdons pas le fil

Association départementale du Planning familial de l'Isère
30 bd Gambetta, Grenoble- Tél: 76 87 94 61

Avril 1996 N° 1

Restons vigilants !

Le 21 Février 1996, la cour d'Appel de Grenoble a alourdi les peines infligées en 1ère instance aux membres du commandos anti-IVG.

Les prévenus ont été condamnés à 6 mois de prison avec sursis, 5 000 Frs d'amende, et 10 000 Frs de dommages et intérêts.

Encore une fois, nous avons trouvé le jugement trop clément car la Cour d'Appel n'a pas suivi le réquisitoire de l'Avocate Générale qui réclamait 6 mois de prison dont 3 fermes. Les prévenus ont décidé de se pourvoir en cassation. Notre association se porte donc partie civile devant cette cour.

Rappelons que la cour de cassation, qui se prononçait pour la première fois, dans ce type d'affaires, le 2 février 1996, a jugé illégitime l'entrave à l'I.V.G.. Le délit d'entrave, explique la cour, ne peut être justifié en invoquant la nécessité de sauvegarder l'enfant à naître, dès lors que l'I.V.G. est autorisée sous certaines conditions par la loi Veil. Affaire à suivre pour ce prochain jugement ...

Toutefois, les associations pro-life attaquent sur plusieurs points. Mme Boutin, (député UDF), a présenté à l'Assemblée Nationale, un amendement qui devrait permettre à ces Associations de se porter partie civile devant les tribunaux pour les infractions de provocation à l'avortement. Une autre manière de porter atteinte à la loi Veil.

Fort heureusement et grâce à la mobilisation importante suscitée par le danger d'un tel amendement, celui-ci a été rejeté par l'ensemble des parlementaires puisque Mme Boutin n'a obtenu que 3 voix.

Succès, bien sûr, qu'il faut relativiser par la réponse que les pouvoirs publics viennent de faire en accordant le label prestigieux d'utilité publique à la Fondation Jérôme Lejeune. Cette fondation, sous couvert de recherches sur les maladies génétiques défend "la vie humaine dès son premier instant à son terme".(1). Ne s'agit-il pas là, de faire reconnaître l'embryon comme personne humaine afin de rendre caduque la loi sur l'I.V.G. ?

Restons vigilants, car rien n'est plus fragile que les acquis féministes.

Notre démocratie, telle qu'elle est conçue, ne permet pas de défendre les droits des femmes. Ne serait-il pas temps, si nous voulons garantir et faire avancer nos droits, penser et agir l'égalité des sexes, de nous mobiliser pour la parité politique ?

Elle pourrait être une arme efficace pour que des sujets comme l'I.V.G., la contraception, les violences, la prise en charge des enfants, le droit au travail deviennent des questions qui concernent de la même manière les hommes et les femmes.

Parions qu'elle encouragerait dans un même mouvement l'ensemble des femmes à mener des combats dans un espace public et privé: une parité élargie à tous les domaines de la vie. C'est pour ces raisons que nous avons invité, avec nos partenaires, 3 femmes qui apportent leur éclairage sur ces questions.

Nous leur laissons la parole.

(1)- Objet de l'Association des Amis de Jérôme Lejeune.

23 janvier 96: La veille du procès en appel des membres du commando anti I.V.G. qui avaient attaqué le centre de la femme à l'hôpital Michallon en nov. 94, le comité de soutien du droit de choisir-Isère, a invité deux militantes connues pour leur engagement dans le combat des droits des femmes.

Janine Mossuz Lavau, politologue, directrice de recherche au CNRS a dressé un tableau de ces droits; le contexte de leurs acquisitions, jusqu'à leurs fragilisations actuelles:

"La 2ème partie du xxème siècle est caractérisée par l'octroi aux femmes d'un certain nombre de droits. Ces droits sont pour certains restés formels, et d'autres sont aujourd'hui très menacés. Les actions des commandos anti I.V.G. sont une atteinte à ces droits. Elles montrent - et toute l'idéologie qui se développe autour - à quel point tout un débat, et des arguments que l'on croyait disparus, sont toujours aussi vivaces. Je me réfère là, à tous les débats énoncés au parlement quand on a voté les lois sur la contraception (1967) et sur l'I.V.G. (promulguée en 74, votée en 75, revotée en 79!). On s'aperçoit avec toute la thématique développée par ces commandos, que malheureusement, un certain nombre d'arguments, dont on croyait que les lois avaient fait raison, reviennent et apparaissent assez vivaces".

Quels étaient les arguments utilisés par les opposants à la légalisation de l'I.V.G. et de la contraception ?

"Le premier type d'argument ne sera pas sans vous rappeler des choses de la période actuelle: il consistait à dire que si l'on donnait aux femmes le droit de disposer de leur corps, et donc d'utiliser la contraception, et à fortiori l'I.V.G., la France allait devenir un pays où la natalité allait

baisser. Ce pays vieillissant serait envahi par les populations du sud qui, elles, étaient très prolifiques. C'est le contexte d'aujourd'hui de xénophobie et de racisme, développé par le front national et les français qui sont dans sa mouvance (selon un sondage récent, 30% de gens reconnaissent être d'accord avec les thèses développées par J.M.LePen). Le deuxième était un argument médical. On disait que la pilule allait donner le cancer, et les avortements à répétition seraient utilisés à la place de la contraception. Le troisième argument était moral. "Les femmes pourraient prendre la pilule à l'insu de leur mari, et devenir des objets de désir". Ce qui a été surtout développé, c'est que la famille n'allait pas résister à la légalisation de l'I.V.G., et que, si on légalisait, "ça allait réveiller la bête qui dort en chacun de nous"...Arguments que l'on entend aujourd'hui dans cette mouvance intégriste, où se recrutent les commandos anti-I.V.G.. Le quatrième et dernier argument était évidemment religieux: protéger la vie à tout prix, parce que si l'on supprimait le fœtus, après, on ne s'arrêterait plus: "on supprimera toutes les bouches indésirables, les vieillards, les handicapés": Tout cela était vraiment dit aux tribunes!. Je crois qu'il ne faut jamais oublier et croire qu'on a progressé définitivement, et qu'il n'y aura plus de retour en arrière. Il y a une menace réelle sur ce droit à disposer de son corps. Il existe un climat général d'ordre moral, de pression d'extrême droite, de tous les intégrismes - et dans notre pays de l'intégrisme catholique.

D'autres droits aujourd'hui sont-ils menacés ?

Le droit au travail est menacé: 44,7% des femmes sont aujourd'hui entrées dans la vie active. Périodiquement, on annonce des mesures qui essayent de renvoyer les femmes à la maison. En période de crise, on sait très bien qu'une femme qui quitte son emploi n'a que de très faibles chances de le retrouver.

Le droit concernant l'accès à la citoyenneté politique des femmes est inexistant.

Quel est ton bilan, 50 ans après le droit de vote et d'éligibilité, reconnu aux femmes ? Pourquoi aujourd'hui axes-tu tes recherches sur la parité?

"Les femmes sont devenues des citoyennes à part entière. Elles votent autant que les hommes. Si, dans un premier temps leur vote était assez conservateur, elles votent depuis les années 80 autant à gauche que les hommes, si ce n'est plus; et elles sont nettement moins nombreuses à voter pour le front national. Par contre elles ne sont que 6% d'élues à l'assemblée nationale (à l'avant dernier rang de l'Europe, juste devant la Grèce!). Pour que les lois ne soient pas faites par 94% d'hommes, un certain nombre d'associations se sont créées depuis 1992, et demandent la parité dans les assemblées élues: 50% de femmes, 50% d'hommes). Cette perspective pourrait permettre de mieux agir pour accroître le droit des femmes, ou en tout cas les préserver quand ils sont menacés."

A ton avis, pourquoi les commandos (commandités par les américains intégristes) ne s'attaquent qu'à la France?

"Je crois que la France présente cette particularité par rapport aux autres pays d'Europe, d'avoir une extrême droite qui fait 15% de voix à l'élection présidentielle. Une extrême droite aussi forte est le signe d'une position favorable aux thèses intégristes, les plus réactionnaires qui soient. Cela donne une espèce d'impunité à ces commandos: du côté de la justice, le sentiment que "ce ne sont pas des choses si graves que ça", qui ne doivent pas être réprimées comme elles devraient l'être, parce qu'après tout, "il n'y a pas mort d'hommes". C'est ce climat politique particulier à notre pays qui fait que les commandos ont pu se développer aussi facilement".

Joëlle Brunerie Kaufmann, médecin gynécologue, membre de l'ANCIC, du MFPP et de la ligue des droits de l'homme. D'où vient ton engagement pour défendre les droits des femmes?

J'ai connu l'époque de la loi de 1920, qui punissait de prison les médecins qui aidaient les femmes à avorter. Mon engagement militant a d'abord été en tant que médecin. Dans ces années 60, il n'y avait pas de contraception. Il n'existait que cette méthode ogino qui s'était penché sur le fonctionnement de l'ovulation, et le préservatif. Des militants ont créé la Maternité Heureuse, devenue Planning Familial, où la contraception était diffusée auprès de femmes mariées, puisque les jeunes filles vierges ne faisaient pas l'amour(!).

Puis, de l'étranger, sont arrivées des méthodes contraceptives un peu plus valables, (crèmes spermicides...) et plus tard, les pilules. Leurs dosages étaient alors de 150 à 250 gamma d'oestrogènes, contre 20 aujourd'hui. Les femmes étaient prêtes à n'importe quoi ! A cette époque, le monde médical, comme d'autres milieux, étaient très opposés à la contraception, qui signifiait la liberté de la femme. Malgré des arguments médicaux infâmes, encore utilisés de nos jours, signes d'une morale non exprimée, les femmes ont lutté, et la loi Neuwirth est passée en 67. Elle n'a vite concernée que les femmes favorisées, car informer restait un travail militant. Aujourd'hui encore, les étudiants de 4ème année de médecine ne bénéficient que d'une à deux heures de cours sur l'I.V.G. et la contraception!

Qu'en était-il de la question de l'avortement?

Il n'était pas question de pratiquer des curetages sans endormir les

femmes, et trouver le consentement d'une clinique, d'un anesthésiste, était, pour nous, médecins du Planning familial, impossible. Des départs en Angleterre se sont organisés pour les femmes qui trouvaient l'argent seulement. Les autres continuaient à se mutiler. En tant que médecin, il m'était insupportable d'accueillir cette misère.

Avec l'arrivée de la méthode Karman, dont la technique était tellement simple, l'intervention paraissait plus facile et peu douloureuse (pas d'hospitalisation,



révolution : G. Quéquan.

pas d'anesthésie). Il existait une disproportion extraordinaire entre la loi donc l'interdit, et l'acte, tout d'un coup dédramatisé par cette méthode. Le MLAC a fait connaître cette méthode, soutenu par un réseau de médecins et de non-médecins. Le vote de la loi Veil s'est inscrit dans toute cette mouvance.

Mais déjà, à cette époque, sévissait une opposition : "laissez les vivre". Nous avons aussi à négocier avec l'immense majorité des patrons hospitaliers, qui, même la loi votée, ne concevaient pas que, dans leurs services, puissent avoir lieu des interruptions de grossesses.

Les structures se sont mises en place avec d'énormes difficultés: nous nous faisons traiter de "Che Gevara de la canule" !

20 ans après, les centres d'I.V.G. existent, mais ils restent le parent pauvre de la gynécologie, même dans les services, comme celui dont j'ai la responsabilité, où les patrons sont acquis à la cause. Nous sommes toujours vacataires, les crédits ne suivent plus, les locaux diminuent, la relève n'est pas assurée. Et sur ce fond de lutte perpétuelle arrivent les commandos anti I.V.G., fin 90!

Il a fallu que je vive une de ces attaques, pour réaliser l'ampleur de la violence - et ceux qui ne l'ont pas vécu ne peuvent pas comprendre!

Leurs méthodes (enchaînement aux tables d'opération, stérilisation du matériel, prières, cantiques au sein du centre d'I.V.G.), sont extrêmement dures. Au début, personne ne portait plainte. On ne disait rien, et par peur de leur faire de "la publicité", on ne médiatisait pas leurs attaques. Michèle André, puis Véronique Neiertz, du Ministère des droits des femmes, nous ont conseillé de porter plainte. Mais ces dépositions n'aboutissaient pas, puisque les membres de ces commandos n'avaient tué personne...

Heureusement, la loi Neiertz a créé le délit d'entrave à l'I.V.G.. A partir de ce décret, les procès ont pu avoir lieu, et ils sont terribles. Les opposants à l'avortement nous traitent de tous les noms, avec une arrogance incroyable. Ils sont à peine condamnés... (NDLR: le seul à avoir de la prison ferme est Xavier Dorr, qui peut toutefois rester un militant actif car il n'est emprisonné que pour dormir). Toutes les femmes hospitalisées les jours des attaques, sont terrifiées par leurs propos très culpabilisants...Et pourtant, jamais ces actions ne les ont fait changé d'avis. Une femme, quand elle a décidé d'avorter, met en acte son choix.

Dans le cadre de la journée internationale des femmes, l'Assemblée des femmes, dont le Planning Familial est membre, a invité Françoise Gaspard (ex-Député Maire de Dreux, aujourd'hui universitaire et experte européenne) pour évoquer sa réflexion, son action politique autour de la notion de parité.

Cette revendication d'égalité homme/femme dans la sphère politique est relativement récente (même si Hubertine Auclert, suffragette du début du siècle, l'avait proposé dans son journal "La Citoyenne"). En effet, les années 80 sont, pour Françoise Gaspard, les "années silence" pour les féministes, une période de "digestion des luttes et conquêtes" des années précédentes. Les femmes ne se soucient pas d'occuper le terrain politique institutionnel, celui des décisions, de l'organisation de la société. Les années 90 voient les signes d'un renouveau de l'action politique des femmes, notamment autour de la parité impulsée par un débat européen.

Pourquoi ce combat?

Le constat est accablant pour la

démocratie, les femmes en France sont moins de 6% à l'Assemblée Nationale; nombreuses "à la base", elles sont quasi-absentes des instances décisionnelles (partis, collectivités locales et territoriales...etc.).

Comment cela est-il possible alors que les femmes, représentant 53% du corps électoral assurent une présence "acquise" dans le monde du travail, de l'éducation (universités, grandes écoles...), de la vie associative ...etc.

Françoise Gaspard est à l'initiative d'une enquête très instructive sur les statistiques sexuées des candidats aux élections législatives de 1993. 19% des candidats sont des femmes, 47% d'entre elles se présentent sans étiquette, et l'on sait combien il est difficile d'être élue sans le soutien d'un parti. Or le fonctionnement des partis semble bien être un facteur important de l'exclusion des femmes, puisqu'ils les présentent à hauteur de 7 à 8% (sauf les Verts, 13%, qui pourtant se disent paritaires!), le plus souvent dans des circonscriptions perdues d'avance. En définitive seulement 6% ont été élues en étant parfois inconnues pour leur parti d'origine!

Reste 94% d'hommes pour représenter le peuple français et décider de son futur, or "l'inégal accès des sexes au pouvoir politique interdit que soient garantis les droits de toutes" affirme justement Françoise Gaspard et "ce sont des garanties que la parité permettra d'instituer". Françoise Gaspard rappelant que la construction de la parité dans les pays nordiques s'est jouée dans des rapports de forces, propose pour la France, l'affirmation du réseau d'associations féminines "Demain, la Parité", comme le rassemblement de femmes politiques de tous bords (hormis le F.N bien sûr) dans cette direction. En définitive, ce débat s'inscrit dans une réflexion plus large sur la crise du politique, de notre société, la parité s'avérant, pour Françoise Gaspard, un sursaut démocratique à partir de l'inscription dans le droit, dans les textes des avancées concernant les femmes.

(1) Au pouvoir citoyennes! Liberté, Egalité, Parité, Editions du Seuil, 1992, (avec Claude Servan Schreiber et Anne Le Gall)

Coup de coeur de la doc...Coup de coeur de la doc...Coup de coeur de la doc...

Masculin/Féminin: la pensée de la différence de Françoise HERITIER.

éd. Odile Jacob, 1996

Partant du constat biologique, Françoise Héritier, professeur au Collège de France et directrice du laboratoire d'anthropologie sociale, démontre comment se sont élaborées les représentations et les institutions sociales. Et comment des époques reculées à aujourd'hui, l'"universalité de la suprématie masculine" s'est inscrite dans les mentalités.

Muse de la raison: démocratie et exclusion des femmes en France de Geneviève FRAISSE,

éd. Folio histoire, 1995

Cet ouvrage épuisé est enfin réédité. C'est le premier livre qui ait posé la question du pouvoir de l'exclusion politique des femmes en remontant à ses origines. La volonté de marquer une différence entre les sexes, étudiée par l'auteure dans les textes, constitue la clé de voûte d'une construction intellectuelle et sociale qui a modelé les institutions françaises.

La liberté prend corps

A l'appel de nombreuses associations féministes, la journée internationale des femmes s'est déroulée les 8 et 9 mars, à Grenoble. L'occasion, pour chacune d'entre elles, de présenter une exposition (travail, sexisme, femmes d'Algérie, lesbiennes...).

Le Planning familial de l'Isère a présenté des panneaux retraçant l'histoire de notre mouvement à travers les luttes qui ont permis de faire reconnaître la contraception et l'avortement comme des droits. Ceux-ci aujourd'hui sont fragilisés par des attaques venant de plusieurs fronts.

La liberté prend corps, actuellement visible à l'accueil, 30 bd Gambetta, est repris en format / document, disponible à *Biblio-doc* (10F).